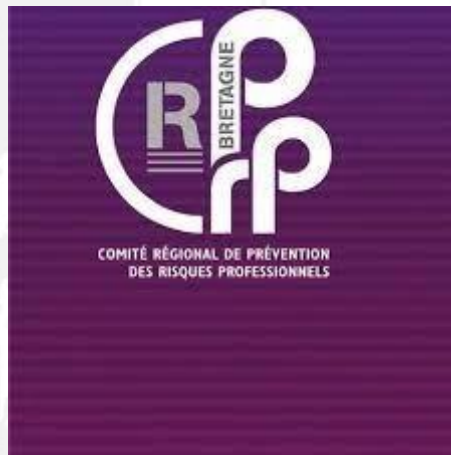


LES COMITÉS RÉGIONAUX DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (CRPRP)



Créés par le décret n°2007-761 du 10 mai 2007, les CRPRP constituent des instances de concertation régionale entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Leur création s'est inscrite dans la dynamique de mise en œuvre du Plan Santé au Travail (PST), qui souhaitait favoriser une modernisation de la gouvernance et en cohérence avec la rénovation du CSPRP devenu le COCT.

Placés auprès du préfet de région qui les préside, les CRPRP sont constitués de 4 collèges :

- Un collège composé de 8 représentants des administrations régionales (DIRECCTE, Agence régionale de santé - ARS - et DREAL – Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – ou DRIEE – direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie - en ile de France).
- Un collège de 16 représentants des partenaires sociaux.
- Un collège de 4 représentants d'organismes d'expertise et de prévention (directeurs de la CARSAT, de l'ARACT, du comité régional de l'OPPBT et un directeur de caisse de mutualité sociale agricole).
- Un collège de 10 personnes qualifiées (8 personnes physiques dont le président et le vice-président de l'Observatoire régional de santé au travail – ORST- et deux représentants de personnes morales).

Seuls les membres des deux premiers collèges et le Président ont voix délibérative. Le secrétariat du CRPRP est assuré par la DREETS.

Le CRPRP

- participe à l'élaboration et à l'actualisation des diagnostics régionaux en matière de prévention des risques professionnels et rend un avis sur le rapport présentant l'état de la médecine du travail dans la région,
- rend un avis sur le plan santé-travail régional et sur les orientations régionales en matière de santé et de sécurité au travail,

- peut émettre des avis, de sa propre initiative, sur toutes questions, priorités d'actions ou travaux à mener en matière de prévention des risques professionnels.

A noter

Ces avis sont consultatifs.

